



## **Programme de subventions pour la qualité de vie – Lignes directrices relatives à l’acquisition ou à la réparation d’équipement**

**Programme de subventions pour la qualité de vie.** Les personnes qui souhaitent bénéficier du programme offert par SP Canada en vue d’obtenir des fournitures médicales ou une aide à la mobilité (il pourrait s’agir d’équipement neuf ou usager) et/ou la réparation d’équipement devront fournir les documents décrits ci-dessous :

- **Formulaire de demande dûment rempli.** Veuillez remplir le formulaire de demande en entier. Un formulaire incomplet ne fera pas l’objet d’un examen et **sera retourné** à la personne ayant soumis la demande. Nous préconisons un partage des coûts et invitons les particuliers/les familles à contribuer au coût de l’équipement dans la mesure de leurs capacités. **Nous vous prions d’entreprendre des démarches auprès de toutes les sources de financement possible, y compris les sources gouvernementales, avant de soumettre votre demande à SP Canada.**
- **Évaluation écrite par un professionnel de la santé témoignant de la nécessité du service ou de l’appareil demandé.** Le professionnel de la santé à qui vous vous adressez doit être disposé à **confirmer le diagnostic de sclérose en plaques ou de maladie connexe que vous avez reçu.**

### **Détails relatifs au programme (à lire attentivement)**

- **Veillez noter que SP Canada ne rembourse aucun équipement « après coup ».** Le montant de l’aide est basé sur les besoins de la personne qui a soumis une demande et la disponibilité des fonds. Après la réception et l’examen d’une demande dûment remplie, un membre de l’équipe de SP Canada communiquera avec la personne ayant soumis la demande et le fournisseur de soins de santé pour discuter du montant du financement accordé.
- Plusieurs demandes (acquisition ou réparation d’équipement) par personne peuvent être soumises par année civile. Ces demandes peuvent concerner plus d’un article. **Le montant maximal admissible est de 1 000 \$ par personne par année civile.**

- L'aide financière accordée est destinée uniquement au financement de certains articles au cours de l'année suivant l'acceptation de la demande; SP Canada n'est pas en mesure de procurer une aide financière continue et pourrait être dans l'incapacité d'apporter une aide supplémentaire en vue du maintien de l'équipement fourni.
- Les fonds accordés doivent être utilisés dans les trois mois suivant l'approbation d'une demande, à défaut de quoi une nouvelle demande devra être soumise. **Nous vous recommandons fortement de soumettre une demande d'aide financière à toutes les sources de financement auxquelles vous êtes admissibles avant de soumettre une demande à SP Canada.**

## Quel formulaire de demande faut-il utiliser?

Le formulaire à utiliser dépend de vos besoins et du type de demande d'aide financière que vous souhaitez soumettre à SP Canada. Veuillez consulter le tableau suivant pour savoir quel formulaire utiliser.

J'ai besoin d'une aide financière pour...	Formulaire à utiliser
L'achat d'un équipement neuf ou usagé (p. ex. un fauteuil roulant).	Demande de subvention destinée à l'acquisition d'équipement
Le remplacement d'une pièce d'équipement (p. ex. le remplacement de la batterie d'un fauteuil roulant électrique).	Demande de subvention destinée à la réparation d'équipement
L'achat d'un équipement neuf ou usagé et la réparation d'une pièce d'équipement.	Demande de subvention destinée à l'acquisition d'équipement

Afin d'accélérer les processus de demande et d'examen des demandes, SP Canada a conçu un formulaire de demande en ligne, auquel vous pouvez accéder à partir du site Web de SP Canada, dans la section « Programmes et services », sous « [Programme de subventions pour la qualité de vie destinées à l'acquisition d'équipement](#) ». Si vous êtes dans l'incapacité d'utiliser ce formulaire ou d'accéder à celui-ci, vous pouvez toujours utiliser le formulaire numérique offert sur notre site Web et nous faire parvenir celui-ci, dûment rempli, par courriel ou par la poste. Si vous souhaitez obtenir ce formulaire en format papier, veuillez communiquer avec un agent info-SP en composant le 1 844 859-6789 ou en écrivant à [agentinfoSP@spcanada.ca](mailto:agentinfoSP@spcanada.ca) afin qu'un exemplaire papier vous soit envoyé par la poste.

## Critères d'admissibilité

### Que sont les seuils de faible revenu?

Les seuils de faible revenu (SFR) sont des limites de revenu en deçà desquelles un ménage est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à la satisfaction de ses besoins

de base, comme la nourriture, le logement et l'habillement, qu'une famille moyenne. Il s'agit de seuils de revenu à partir desquels on s'attend à ce que les familles dépensent 20 points de plus que la famille moyenne pour l'alimentation, le logement et l'habillement.

### **Pourquoi la Société de la SP a-t-elle recours à ces seuils?**

Selon la réglementation de l'Agence du revenu du Canada, un organisme est tenu de satisfaire à un certain nombre d'exigences pour pouvoir être enregistré comme organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Parmi ces critères figure l'obligation d'être constitué exclusivement à des fins de bienfaisance.

A. Pour être considérée comme un organisme de bienfaisance, une entité doit poursuivre exclusivement des buts qui relèvent d'une ou de plusieurs des quatre grandes catégories de fins de bienfaisance énumérées ci-dessous :

1. soulagement de la pauvreté;
2. avancement de l'éducation;
3. avancement de la religion;
4. autres fins profitant à la collectivité dans son ensemble que les tribunaux ont reconnues comme caritatives.

B. Les activités d'un organisme de bienfaisance doivent servir l'intérêt public.

À cet égard, afin de pouvoir conserver son statut d'organisme de bienfaisance et de s'assurer de venir en aide aux personnes ayant besoin de soutien, SP Canada doit se donner les moyens de déterminer les besoins financiers des futurs bénéficiaires des subventions qu'elle accorde.

Toutefois, SP Canada reconnaît que les SFR n'offrent pas une image complète de la réalité que vivent les personnes atteintes de SP, notamment en ce qui concerne les coûts additionnels que celles-ci sont amenées à assumer. Par conséquent, SP Canada a recours à une version modifiée des SFR, dont la valeur équivaut à celle des SFR établis par Statistique Canada multipliée par 1,5, ce qui lui permet de déterminer l'admissibilité à son Programme de subventions pour la qualité de vie destinées à l'acquisition ou à la réparation d'équipement sur la base d'un revenu mensuel maximal accru applicable aux ménages. Le tableau ci-après présente une comparaison entre les SFR utilisés par SP Canada et ceux auxquels ont recours d'autres organismes de bienfaisance qui offrent des programmes d'aide à l'acquisition ou à la réparation d'équipement semblables à celui de SP Canada.

## Comparatif des SFR en vigueur

Taille du ménage	SFR (Statistique Canada)	SP Canada		Autres organismes offrant une aide financière		
		Revenu ann. (SFR x 1,5)	Revenu mens. (SFR x 1,5)	Timbre de Pâques	Marche des dix sous	Mission Dayforce
1 pers.	21 481 \$	32 222 \$	2 684 \$	Selon des renseignements détaillés sur le revenu du ménage, son actif, son passif et ses dépenses. Justificatifs de revenu exigé pour une période de deux ans.	22 920 \$	Le revenu annuel du ménage ne doit pas dépasser les SFR établis par Statistique Canada avant impôt.
2 pers.	26 143 \$	39 215 \$	3 267 \$		32 413 \$	
3 pers.	32 554 \$	48 831 \$	4 069 \$		39,698 \$	
4 pers.	40 614 \$	60 921 \$	5 076 \$		45 839 \$	
5 pers.	46 614 \$	69 371 \$	5 780 \$			
6 pers.	51 289 \$	76 934 \$	6 411 \$			
7 pers.	56 331 \$	84 497 \$	7 041 \$			

### Détermination de l'admissibilité

À l'aide du tableau ci-dessus, récapitulant les SFR applicables, déterminez le seuil de revenu mensuel (SFR x 1,5) qui s'applique à votre ménage selon le nombre de personnes qu'il comprend. Si le revenu mensuel de votre ménage est supérieur au montant mensuel indiqué, vous ne serez pas admissible au Programme de subventions pour la qualité de vie.

### Demande d'appel en cas de non-admissibilité

SP Canada comprend que des gens puissent éprouver de grandes difficultés tout en ayant un revenu supérieur aux limites établies dans le cadre de son programme. Si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons à communiquer avec notre spécialiste des programmes de financement (en écrivant à [equipment@mscanada.ca](mailto:equipment@mscanada.ca) ou en composant le 1 800 268-7582) afin de discuter de la possibilité de soumettre une demande fondée sur un appel du calcul du revenu de votre ménage. Notre spécialiste des programmes de financement vous fournira un complément d'information sur la façon de soumettre votre demande et vous procurera les formulaires et les documents dont vous pourriez avoir besoin à cet égard.

Veuillez noter qu'aux fins d'équité, toutes les demandes d'appel que nous recevons sont étudiées, puis approuvées ou refusées par un comité décisionnaire bénévole, composé de personnes issues de toutes les régions du Canada et représentant l'ensemble de la collectivité de la SP.

### **Types d'aides admissibles :**

- Dispositifs d'aide au bain (p. ex. siège élévateur de bain, siège de baignoire avec dossier, siège de baignoire)

- Attelles et équipement de soutien (p. ex. attelles jambières, appareils orthopédiques, orthèses, autres attelles, systèmes WalkAide)
- Outils d'aide informatisés (p. ex. systèmes pour domicile – soutien de l'autonomie)
- Réparation d'équipement
- Lits d'hôpital et matelas de lit d'hôpital, y compris les matelas pneumatiques pour le soulagement des escarres de décubitus (plaies de lit)
- Monte-personne
- Aides fonctionnelles pour la cuisine (p. ex. dispositifs d'alimentation automatiques, ustensiles adaptés)
- Aides à la mobilité (p. ex. quadriporteur, déambulateur, fauteuil roulant, vélo Alinker)
- Vêtements spécialisés (p. ex. articles en peau de mouton, veste de refroidissement)
- Aides à l'hygiène (p. ex. siège d'aisances, siège de toilette surélevé, barres d'appui pour toilette)
- Aides au transfert (p. ex. ceinture, planche de transfert, barres d'appui, poteaux de sécurité)
- Adaptation du véhicule (p. ex. plateforme élévatrice, commandes manuelles, accélérateur pour pied gauche, rampes)

## **Réparations admissibles**

- Réparation d'un équipement qui serait considéré comme admissible au programme de subventions destinées à l'acquisition d'équipement.

D'autres types d'aides pourraient être envisagés selon l'impact qu'ils pourraient avoir sur la qualité de vie de la personne qui en fait la demande et le soulagement des symptômes éprouvés par cette dernière. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez communiquer avec un membre du personnel de SP Canada avant de soumettre une demande.

## **Types d'aides non admissibles (le financement sera refusé) :**

- Médicaments prescrits et médicaments modificateurs de l'évolution de la maladie
- Nourriture, suppléments alimentaires et vitaminiques ou services alimentaires
- Médicaments en vente libre (p. ex. aspirine)
- Traitements complémentaires et parallèles (p. ex. psychothérapie, intervention d'un travailleur ou d'une travailleuse sociale, physiothérapie, ergothérapie, traitement par le venin d'abeille, reiki)
- Soins infirmiers
- Services financiers (p. ex. orientation à l'égard du crédit)
- Financement d'hypothèques/location, dépenses domestiques (p. ex. électricité, épicerie), primes d'assurance, frais exigés dans un établissement de soins)
- Rénovations domiciliaires (p. ex. ascenseur, douche accessible en fauteuil roulant)

- Achat d'un véhicule
- Équipement d'exercice (p. ex. appareils et vélos)
- Appareil TENS et appareil de stimulation électrique neuromusculaire
- Appareil de désencombrement bronchique
- Appareil pour l'apnée du sommeil

## Questions

N'hésitez pas à communiquer avec un agent info-SP, en composant le 1 844 859-6789 ou en écrivant à [agentinfosp@spcanada.ca](mailto:agentinfosp@spcanada.ca), afin d'en savoir plus sur le programme en question, le processus de soumission d'une demande ainsi que les lignes directrices pertinentes.